

Direction Proximité et Prévention Service Réglementation Affaire suivie par Christelle CHAUVET Tél: 02 51 47 48 30 Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID: 085-218501914-20231012-23\_1424-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

## Arrêté N° 23-1924

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

**Considérant** la demande de Madame Jacques BREGER << LA ROCHE PETANQUE >>, sise, impasse Marengo, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion du << CONCOURS DE PETANQUE >> qui se déroulera au boulodrome Rivoli à La Roche-sur-Yon.

## ARRETE:

**Article 1 :** Madame Jacques BREGER est autorisée exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion du << CONCOURS DE PETANQUE >> qui se déroulera au boulodrome Rivoli à La Roche-sur-Yon, le :

• samedi 04 novembre 2023, de 13h à 21h30.

**Article 2** : Le Directeur Général des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Fait à La Roche-sur-Yon, le 05/10/2023

Pour le Maire, Danielle MARTIN Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, l'administration générale et l'état civil,

Signé numériquement le 09/10/2023 par MARTIN Danielle

Adjointe Sécurité, tranquillité publique, réglementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil